vous pas le plaisir de connaître, mais qui fait suivre sa signature de cette mention : « l'Inspecteur général de l'*Union*. »

Ce M. Colpart n'écrit pas comme tout le monde. Son style, imagé, hardi, original, possède une saveur particulière qu'on chercherait vainement chez d'autres auteurs contemporaines. C'est surtout dans le genre descriptif qu'il excelle ; on en jugera par son premier paragraphe. Nous citons :

« L'aimable et coquette ville de Bailleul, aux maisons riantes et hospitalières, aux rues spacieuses, franchement percées, où l'air pur et la tranquillité remplacent l'atmosphère insalubre et l'agitation bruyante des villes manufacturières, Bailleul, la cité privilégiée du département du Nord, par son heureuse position topographique, son entourage de sites pittoresques, de gras pâturages, de champs fertiles, de haies touffues, de bouquets d'arbres, par son amphithéâtre de collines verdoyantes et ses profondes houblonnières, où la fleur d'or qui donne la liqueur flamande, semble grimper joyeusement à une forêt de mâts de cocagne, Bailleul, disons-nous, prépare pour le 3 juillet prochain, une grande fête populaire, *musico-militaire*, à laquelle le bonnet chinois et le casque des sapeurs pompiers sont conviés à venir se couvrir, non-seulement de gloire et d'harmonie, mais de récompenses *solides*. *Finis coronat opus.* »

La phrase est peut-être un peu longue, mais comme elle est joliment tournée! Ces « gras pâturages, » ces « champs fertiles, » ces collines verdoyantes » vous font penser tout de suite aux descriptions du *Télémaque*. Mais si M. Colpaert sait imiter les bons auteurs, il montre que son esprit possède des ressources qui lui sont propres. Sa comparaison de perches à houblon avec ses mâts de cocagne pourra paraître un peu risquée ; les gens méticuleux se demanderont à quel signe on voit qu'une plante grimpe « joyeusement » ou « douloureusement » ; mais ces petites imperfections disparaissent devant le magnifique spectacle de tous ces bonnets chinois de tous ces casques de pompiers qui vont se couvrir non-seulement de gloire et d'harmonie, — ce qui est pourtant déjà assez beau, — mais encore de présents plus « solides ».

L'histoire nous cite un certain de généraux qui ont écrit des proclamations commençant par ces mots : « Soldats! Votre drapeau s'est couvert de gloire »; mais je doute qu'il soit jamais venu à la pensée d'un commandant de pompiers de dire à ses hommes : « Votre casques se sont couverts de gloire ». Jamais non plus, on n'a félicité des musiciens en leur adressant des paroles comme celles-ci : « Vos bonnets chinois se sont couverts d'harmonie ! » M. Colpaert seul pouvait avoir une idée aussi véritablement neuve. J'ai dit d'ailleurs en commençant que cet écrivain aimait les images originales.

M. Colpaert va maintenant nous expliquer d'une façon très fine ce que sont ces présents « plus solides » dont il nous a parlé et qui ne sont pas sans m'inquiéter un peu :

« En effet (voilà un *en effet* admirablement amené) en effet, un magnifique *Festival* et un grand *Tir à la cible*, rehaussés de prix d'une valeur remarquable : pièces d'argenterie, médailles, primes monnayées frappées à l'effigie des monarques, — bienheureux monarques ceux-là : personnes ne les repousse! — (On voit que M. Colpaert ne néglige pas les réflexions philosophiques) — forment l'élément attractif. le charme argenté et aimanté de cette solennité offerte aux sociétés de musique d'harmonie et de fanfare et aux compagnies de sapeurs-pompiers et de gardes nationaux de France et de l'étranger. »

M. Colpaert reprend sa description :

« Assise au bord de la frontière, ayant pont ainsi dire, un pied en France et l'autre en Belgique, la ville de Bailleul, dotée d'un réseau complet de chemin de fer et d'importantes voies de communication, se trouve dans dans des conditions exceptionnelles pour être le théâtre d'un rendez-vous international. Sa grande place, vaste parallélogramme allongé, s'élargissant en cour d'honneur en face de l'Hôtel-de-Ville, offre une arène splendide aux grandes luttes pacifiques de l'art musical, toujours suivies et entourées d'un cortège innombrable d'auditeurs.

» Depuis longtemps, le programme de la fête et les invitations *ad hoc* ont été lancés aux nombreux destinataires des villes et de la campagne. Si des corps de musique ou de sapeurs-pompiers ne les avaient pas encore reçus, cette omission ne pourrait être attribuée qu'à une erreur postale, et devrait être immédiatement réparée au moyen d'une lettre de réclamation que le président ou le capitaine des sociétés involontairement oubliées est prié d'adresser au secrétariat de la mairie de Bailleul.

» Déjà un grand nombre de compagnies de pompiers et de corps de musique, parmi lesquels nous sommes heureux de citer l'excellente musique des canonniers-sédentaires de Lille, se sont empressés d'envoyer leur adhésion. Les concurrents sont nombreux, et l'on peut affirmer, sans jeu de mots, que cette fête aura sûrement un éclat retentissant. »

(Surtout après l'article de M. Colpaert.)

« Il ne pouvait en être autrement; Bailleul a fait ses preuves en fait d'organisation de solennités populaires et musicales. Indépendamment de l'attraction des primes et de l'importance des prix et des médailles qui y seront distribués, il y a l'entraînement naturel et sympathique envers cette charmante localité où l'hospitalité semble peinte sur toute les façades; où la réception est prévenante et complète. On se souvient qu'à Bailleul chaque maison ouvre aux visiteurs, non-seulement la porte de sa salle à manger, mais le sanctuaire des esprits...bienfaisants.., la cave flamande! »

L'admiration qu'on éprouve pour le talent littéraire de M. Colpaert grandit encore à la lecture de ce paragraphe. Nous savions qu'à Bailleul, comme dans tout le Nord, on pratique largement l'hospitalité, mais il était réservé à M. Colpaert de nous faire connaître le moyen ingénieux employé par ses habitants pour montrer aux étrangers l'accueil qui les attend. L'hospitalité peinte sur toutes les façades ! C'est simple et grand tout à la fois !

La description du « sanctuaire des esprits bienfaisants » dont nous parle M. Colpaert, est courte, mais faite de main de maître :

« Crypte vinicole dans laquelle les meilleurs et les plus fins crûs de la Gironde et de la Bourgogne, enchassés comme des reliques dans leurs tubes de cristal, se tiennent compagnie et se sanctifient à l'ombre des caveaux en attendant qu'ils répandent, comme un rayon de soleil, leur liqueur vermeille dans les verres et la gaîté dans les cœurs! « *Vinum bonum lætificat cor hominis.* » Le bon vin réjouit le cœur de l'homme, dit l'Ecriture. »

Quand je vous disais que M. Colpaert aimait les figures originales! Connaissez-vous quelque chose de plus neuf et de plus finement touché tout à la fois, que cette « crypte vinicole » qui est un « sanctuaire » dans lequel se « sanctifient » des « esprits bienfaisants? » Et puis comme cette citation biblique est bien amenée et comme elle nous prouve que l'admiration de M. Colpaert pour les « esprits bienfaisants » en question, ne nuit pas chez lui à l'étude des auteurs sacrés.

Il n'y a pas seulement que le bon vin qui réjouisse le cœur de l'homme ; les articles comme celui de l'inspecteur général de l'*Union* inspirent toujours une douce gaîté aux populations, et je suis persuadé que si la municipalité de Bailleul faisait placer sur ses affiches de festival une petite mention ainsi conçue :

A QUATRE HEURES, (*après le dîner*),

DISCOURS PAR M. COLPAERT

La ville serait trop petite pour contenir l'immense concours d'étrangers qui se presserait dans « ses murs. »

Si la municipalité de Bailleul — comme c'est probable — ne croit pas devoir suivre le conseil tout désintéressé que je lui donne, la ville de Roubaix ne devrait pas laisser échapper l'occasion qui lui est offerte de varier un peu le programme de sa fête du 15 d'août. M. Colpaert, j'en suis profondément convaincu, harangueraient admirablement ces sociétés d'archers et de *bourleurs* auxquelles on distribue chaque année une ferblanterie patriotique, et la valeur du cadeau serait certainement doublée s'il était accompagné d'une de ces allocutions colorées et bien senties qui soulèvent toujours un enthousiasme indescriptible dans les populations.

Je livre cette idée aux profondes méditations de nos édiles et je m'empresse d'arriver à la fin de l'article de M. Colpaert:

« A l'occasion de ce festival, la ville tout entière se livre à des apprêts de toilette et de seductions, comme une dame de la Cour la veille d'une réception officielle. Toutes les habitations particulières rivaliseront, comme les trois grâces de beauté, et de splendeurs. C'est à qui obtiendra la pomme, ou si vous aimez mieux la plume.

» La partie décorative des places publiques et des rues de la ville a été confiée à des hommes habitués à faire merveille dans l'art des pompes et de la mise en scène. L'administration municipale, si dévouée, les soutient de tout son pouvoir, et l'élan de la population est tel qu'une souscription pour l'embellissement des lieux, a fait jaillir le pactole de toutes les bourses.

» La musique, cette enchanteresse des sens, aura donc un cadre digne d'elle, et la vieille cité flamande, fière à juste titre aujourd'hui d'avoir vu s'élever de son sein un astre ministériel, se montrera à la hauteur de cette bonne fortune qui la décore d'un reflet de gloire, et s'apprête à recevoir comme elles le méritent, les nombreuses sociétés confondant leurs bannières sous la double invocation de l'harmonie et de la fraternité. »

M: Colpaert avait bien raison de le dire : *Finis coronat opus !* Son dernier paragraphe m'a ravi. «Astre ministériel » est admirablement trouvé, mais comme il y a bien peu de gens capable de comprendre de telles beautés, je crains fort que celle-ci ne fasse un peu rire aux dépens de M. Colpaert, même M. Plichon, qui est un pourtant un homme de goût et d'esprit.

E. D.

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques

Service particulier du *Journal de Roubaix*.

Paris, mardi.

Il y a eu aujourd'hui, à la Halle, sur les farines, une hausse de 1 fr. sur la clôture d'hier.

Paris, mardi.

L'Empereur, dont la santé est bonne, partira aujourd'hui même pour Saint-Cloud.

CORPS LÉGISLATIF

Suite de la séance du 20 mai 1870.

(Voir notre supplément.)

M. le président Schneider. M. Ferry s'est expliqué. Je lui demande de se rappeler que la minorité elle-même a intérêt à ne pas blesser les susceptibilités de la majorité. Si l'on veut la liberté de la discussion, il ne faut pas porter à la tribune des paroles irritantes qui troublent le débat, sans y rien ajouter. (Très-bien !)

M. J. Ferry Mon intention n'est nullement de soulever les orages. (Mouvement divers.) Le Gouvernement français avait deux moyens d'intervenir dans la convention du 15 octobre. Le premier que je ne lui conseille pas, c'était d'y intervenir comme participant. Le second, c'était d'ouvrir des négociations pour assurer la neutralité suisse.

Eh bien! je demande qu'il nous prouve qu'il est intervenu, comme c'était son droit et son devoir, pour s'assurer que cette neutralité était sauvegardée. Je dis qu'il ne l'a pas fait, et c'est mon premier grief. Le Gouvernement croit se couvrir en disant que la Suisse est neutre. C'est là une déception, et les paroles si loyales de M. le ministre de la guerre confirment mon appréciation. Il a reconnu, en effet, qu'au point de vue militaire il y avait quelque chose de changé en Europe par l'établissement du chemin de fer du Saint-Gothard.

La Suisse a toujours eu le bon vouloir de maintenir sa neutralité, mais elle n'en a jamais eu le pouvoir. L'aura-t-elle davantage aujourd'hui qu'elle est devenue plus petite dans la proportion de l'agrandisment de ses voisins ? Et ne serait-ce pas d'ailleurs lui demander plus que la vertu que d'exiger d'elle qu'elle détruise irréparablement de ses propres mains une ligne si précieuse, pour laquelle elle aurait fait tant de sacrifices !

La moralité du débat, la voici : c'est que la France était couverte dans le système détruit à Sadowa, par plusieurs neutralités : la neutralité de la Suisse et celle de la Confédération germanique. Ainsi appuyée, la neutralité de la Suisse était sérieuse, efficace. Aujourd'hui que la Confédération germanique est détruite, la neutralité suisse n'est plus qu'illusoire, et puis la Suisse était une forteresse naturelle, les Alpes lui étaient un rempart. Les Alpes percées, la forteresse naturelle n'existe plus et il n'y a plus qu'une neutralité théorique.

Ma conclusion est que ce n'est pas avec des voies ferrées, avec des routes stratégiques, avec des forteresses nouvelles que vous pourriez, non pas guérir mais panser la plaie de Sadowa : c'est par une bonne politique, c'est par des alliances, c'est en cultivant celle de l'Italie que vous avez laissé se détourner de nous et que vous trouvez maintenant toujours du côté de ce géant du Nord, que vous avez laissé s'élever et grandir. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.—Aux voix! aux voix !)

M. le ministre des affaires étrangères se lève pour répondre, mais se rasseoit au milieu des cris : C'est inutile ! La clôture ! la clôture !

La clôture de la discussion est prononcée.

M. le président Schneider. Aucun ordre du jour n'ayant été présenté, je déclare le débat clos.

Rapport. — Ordre du jour.

M. le baron Reille dépose le rapport sur le projet de loi relatif à l'indemnité des sénateurs ; le rapport conclut à ce que les sénateurs nouveaux reçoivent la même indemnité que les députés.

M. le président Schneider. Je propose à la Chambre de mettre demain à son ordre du jour la discussion du projet relatif au chemin de Bressuire à Poitiers. M. Vendre a demandé également la mise à l'ordre du jour de la proposition de M. Steenackers.

La Chambre consultée décide que la proposition de M. Stenackers sera mise à l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à six heures un quart.

Le chef des secrétaires-rédacteurs,
MAUREL-DUPEYRÉ.

COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

reçues sur place.

Liverpool, mardi.

Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie*.

Ventes, 12,000 b. ; livrables, reprise, 1/8 3/16.

Hâvre, mardi.

(Dépêche communiquée par le *Cercle de l'industrie.*)

Ventes, 2,750 b. ; prix haussants ; Louisiane, 119/120 ; terme, 119 ; Oomra, avril, 97,50.

Hâvre, mardi.

Dépêche de MM. Kablé et Cᵉ, communiquée par M. Fulteau-Desbonnets.

Ventes, 2,500 b. ; prix haussants ; très-ordinaire, 120 ; juillet 117 ; autres, 119, 120 ; Oomra, terme, 97,50 ; flottant, 100.

Liverpool, mardi.

(Dépêche de MM. Kablé et Cie, communiquée par M Bulteau-Desbonnets.)

Ventes, 12,000 b. ; haussant.

HAVRE, lundi 20 juin 1870. — *Cotons.* — La demande a continué, samedi soir, grâce à des prix faibles et irréguliers, et nous avons de même ouvert aujourd'hui avec une nouvelle baisse pour disponibles. On faisait ainsi les Amérique sur la base de 115 à 117 fr. pour très ordinaire Louisiane. On se raffermit, toutefois, un peu cette après-midi, et la demande reste bonne. A terme, on a payé 113 fr. pour Louisiane juin ; 114 fr. pour juillet ; 115 fr. pour août ; 116 fr. pour août-septembre et l'on reste acheteurs ce soir à ce dernier prix. En Oomra, on a fait du septembre et octobre à 94 fr. et l'on a payé 96 fr. pour Oomra par *Norval*. Le marché est décidément meilleur ce soir.

Les ventes notées à quatre heures vont à 2,043 b.

Laines. — On marchande toujours, et les avis de la vente de Londres restent favorables. Il a été vendu 31 b., Buenos-Ayres suint, de 95 à 145 fr.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 20 Juin 1870.

OBLIGATIONS DES VILLES.	
Lille 1860. J. A. 1865.	102 ..
Lille 1863. J. J. Janv. 1864	99 75
Lille 1868, libérées.	515 ..
Lille à Béthune, oblig.	320 ..
Armentières.	503 ..
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	43 ..
VALEURS LOCALES.	
Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix.	586 25
Crédit industriel du Nord.	515 ..
Caisse Pérot et Comp.	600 ..
Compagnie le Nord incendie 20 fr. p.	1300 ..
Gaz de Wazemmes à	1520 ..
— — n	1125 ..
Comptoir Devilder et Cᵉ.	525 ..
Caisse commerc. de Roubaix.	566 25
Lille à Béthune, actions.	495 ..
Aniche (le douzième)	... ..
Azincourt.	252 50

COURS DES HUILES A LILLE.

20 *Juin* 1870.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza.	« « «	28 à 32 «	18 50 à 19 50 «
» épur pq	« « «	« « «	« « « «
Œill. b. g.	« « «	34 37 «	18 « « «
» rousse.	« « «	« « «	« « « «
Cameline...	« « «	22 26 «	18 « « «
Chanvre..	« « «	18 « «	17 50 18 50 «
Lin du p..	« « «	27 29 «	29 « « «
Lin gr. et.	« « «	26 28 «	24 26 « «

BOURSE DE PARIS du 20 Juin, 1870

Huile de colza. — En hausse
Huile de lin. — Sans variations
Farines. — Fermes

Huiles (les 100. k. h. bar.)		Esprits (l'hect. h. bar.	
Colza tous fûts.	134 »»	Fin 1re q. 90 d.	70 50
Colza en tonnes.	135 50	Farines	
Colza ép. en ton.	143 53	Disponible (157k.)	73 50
Lin ep fûts.	88 50	Supérieur disp.	72 50
Lin en tonnes.	90 »»	Suifs (les 100kil. h. bar.)	
Succres les (100 k.)		De France, disp.	103 50
Titre saccharim.	66 »»	Cafés (les 100k. h. barr.)	
Blancs, droits 45.	77 »»	Java bon ordin.	165 »»
Succres Farinés (100k.		Ceylan id.	150 »»
Bonne sorte.	131 50	Haïti id.	140 »»
Belle sorte.	132 »»	Rio id.	120 »»
Certific. de sortie	47 75	Cacaos (100k.) à l'acq.	
Mélasses indig (100 k.)		Para.	165 »»
de fabrique.	14 »»	Guyaquil.	140 »»
Raffinerie.	18 »»	Trinité.	160 »»
		Haïti.	120 »»

HALLE AUX BLÉS du 20 Juin.

Arrivages.	427 quintaux	04 kilog.
Ventes.	427	04
Restant.	1290	69

Cours moyen du jour. 47 fr. 31 c.

COURS COMMERCIAUX DE LA PLACE DE PARIS

Du 20 Juin, à une heure.

HUILE DE COLZA les 100 kilogrammes	
Courant du mois.	133 50
Juillet	117 50
Août.	112 75
4 derniers mois	110 50
4 premieurs mois	110 »»
HUILE DE LIN	
Courant du mois.	88 50
Août.	89 50
4 derniers mois.	90 50

LA VILLETTE. — Marché aux bestiaux du 20 Juin

Le kil. g.	1re qté	2e qté	3e qté	Prix extr.
Bœufs.	1 45	1 24	1 »»	0 95 1 50
Vaches.	1 28	1 08	0 88	0 84 1 32
Taureaux.	1 20	1 05	0 85	0 80 1 25
Veaux.	1 85	1 50	1 30	1 25 1 90
Moutons.	1 56	1 40	1 26	1 20 1 60
Porcs.	» »»	1 30	» »»	1 10 1 40

COMMERCE D'ANVERS

19 JUIN

PÉTROLE RAFFINÉ,	Payé.	Vendeurs
Disponible blanc.	52 »» 53 »»	52 50 53 50
Selon nuance et quant.		
Par navire en débarq		
Courant du mois.		
Sur contrat et selon conditions.		
Juin.		52 »» »»
Juillet		53 »» »»
Août		53 53 50
Septembre.	54	54 54 50
Octobre.		55
4 derniers mois 1870	55 25 55 50	55 50
3 derniers mois 1870		56
Expédition de Juillet		

Marché soutenu et avec un assez bon courant d'affaires.

ANNONCES

Etude de Mᵉ TACQUET, notaire à Roubaix, rue Pauvrée, nº 32

ROUBAIX
avenue de l'Impératrice, contre la rue du Moulin de Roubaix
472 mètres carrés environ de

TERRAIN

à bâtir

A Vendre

en totalité ou en six lots

Ce terrain est tenu en emphyteose des hospices de Roubaix jusqu'au 1er octobre 1924.

Le lundi 4 juillet 1870, à 2 h. de relevée en son étude, Mᵉ TACQUET procédera à l'adjudication publique dudit terrain.

Voir le plan sur les affiches. 238

Etude de Mᵉ DUCROCQ, notaire à Marcq

Lundi 27 juin, à 2 heures, adjudication en cette étude de
ROUBAIX
Quartier de Beaurepaire, à front de la rue dite rue nº 6.

Quatre maisons dont 2 à étage, nouvellement construites et 3 ares 16 centiares. — Jouissanee immédiate. 233

Etude de Mᵉ VALENDUCQ, notaire à Lannoy

L'an 1870, le jeudi 23 juin, 3 heures de relevée, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, adjugera en son étude :

3 MAISONS

dont une à usage de marchand sises à Leers-France, à front du pavé de Leers à Lannoy. 234

L'an 1870, le lundi 27 juin, à 3 heures de relevée, Mᵉ VALENDUCQ procédera en la salle de la mairie de Flers, à la location publique pour 9 années à partir du 1er octobre 1870, de :

VILLE DE LILLE
Rue du Vieux-Marché-aux-moutons, nº 9

UNE MAISON

à usage d'estaminet, occupée par madame Leblanc, et appartenant au Bureau de bienfaisance de Flers. 235

HEM
au château de Beaumont, propriété de M. Jules Brame, député
8 hectares de très-belles

HERBES

A vendre

Le mardi 28 juin 1870, 2 heures de relevée, par le ministère de Mᵉ VALENDUCQ.

L'an 1870, le lundi 4 juillet, 3 heures de relevée, Mᵉ VALENDUCQ vendra publiquement en son étude

UNE MAISON

sise à Chéreng, hameau du Marais quet.

L'an 1870, le lundi 7 juillet, 2 heures de relevée, Mᵉ VALENDUCQ procédera en son étude à l'adjudication de :

UNE GRANDE ET

BELLE MAISON

à usage de rentier ou de commerçant, sise à Lannoy, rue Royale, 32.

Lundi 7 juillet 1870, 4 heures de relevée, en la salle de la mairie de Lannoy, adjudication par le ministère de Mᵉ VALENDUCQ, de
LYS-LEZ-LANNOY
3954 mètres de

TERRAIN

propre à bâtir
divisés en 8 lots
appartenant à la ville de Lannoy

L'an 1870, le lundi 11 juillet, 3 heures de relevée, en la salle de la mairie de Leers, Me VALENDUCQ adjugera les biens ci-après :

COMMUNE DE LEERS-FRANCE

1° **Deux grandes maisons** à étage, à front de la place communale;

2° **4 maisons** d'ouvriers sises au hameau du Petit-Tourcoing.

3° **Une maison** avec 26 ares 58 centiares de **fonds et terrain** propre à bâtir, à front du pavé de Leers-Nord.

4° 62 ares 02 centiares de **terre en labour**, près de la place.

5° Et 17 ares 72 centiares de **labour** au hameau de la Papinerie.

Capitaux à Placer

aux taux de 4 1/2 et 5 °/.
Moyennant garanties hypothécaires.
S'adresser en l'étude de Mᵉ VALENDUCQ.

UNE

PROPRIETÉ

située Grande-Rue du Galon-d'Eau et quai de Wattrelos, comprenant maison d'habitation, magasin et dépendances jusqu'ici, à l'usage de commerce de charbons.

Le tout érigé sur 2,250 mètres carrés présentant 26 mètres de façade à chacune des rues.

A vendre

S'adresser a MM. Dujardin père et fils, rue de l'Ouest, à Roubaix. 181

A vendre à l'amiable

UNE GRANDE ET

BELLE MAISON

Située à Saint-Sauveur-lès-Amiens

Avec porte-cochère, une grande cour entourée de granges, étables et écuries, un beau et grand jardin ; entre ce jardin et la cour se trouve un grand bâtiment de 30 mètres de long, à double étage, solidement construit.

Cet établissement pourrait servir de FABRIQUE DE TOILE OU TISSAGE MECANIQUE.

Il est placé à proximité de la gare d'Ailly-sur-Somme et du Canal.

On trouverait facilement des ouvriers et ouvrières dans le pays même et ceux voisins.

S'adresser pour traiter et renseignements :

à Mᵉ DEROUVROY, notaire à Picquigny ;

à M. H. JORON, à Amiens, rue Delambre, nº 1er. 183

A vendre

route de Croix (hameau du Créchet) une maison avec jardin bien planté, d'une contenance de cinq ares quarante et un centiares.

S'adresser rue des Fabricants, nº 52. 207

A Vendre

un moulin à ourdir, bureau, rayons, tables, romaine, etc.

S'adresser rue Pauvrée, 31. 245B

A Vendre

Troisbeaux **fourgons couverts**, pouvant servir au transport des tissus.

S'adresser pour tous renseignements à MM. Vve et Htiers Dervaux, Lefebvre à Wargnies-le-Grand par le Quesnoy, Nord, arrondissement d'Avesnes.

Ces véhicules sont en parfait état, et ont servi au transport des sucres raffinés. 247

Maisons à louer

A louer, rue Ste Elisabeth, deux maisons à usage de rentier ou d'employé.

S'adresser chez MM. Laval frères, rue de l'Ommelet ou au bureau du Journal.

Maison à louer

A louer, pour en jouir de suite, une belle maison.

Serre et fleurs à vendre.

S'adresser chez M. Léon Duthoit, rue Pauvrée, nº 42. 227

A Vendre

TERRAINS

propres à bâtir des :
Maisons d'ouvriers,
Maisons bourgeoises,
Maisons de campagne.
Terrains en ville depuis le prix de 8 fr. le mètre carré

A vendre

des **maisons bourgeoises** depuis le prix de 5.000 fr.

A vendre

plusieurs **belles maisons** au centre de la ville et près du chemin de fer.

A vendre

Une **très-belle propriété** d'un rapport de 9 °/.

Le tout est vendu avec grande facilité de paiement.

Achats et vente de propriétés à commission.

S'adresser chez MM. C. Prouvost et A. Jouvin, architectes, rue du Chemin de fer, 35, à Roubaix et rue du Gros-Gérard 18, à Lille. 9487